

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
JEUDI 9 FEVRIER 2022
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 09/02/2023

N° 20230209.003

OBJET :

RÉHABILITATION
DE LA SALLE
MULTI ACTIVITÉS

–
Demande de
subventions

Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : **10/02/2023**
- Que la convocation du Conseil a été faite le : **03/02/2023**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **23**

Présents	17
Pouvoirs	5
Absents	1
Votants	22

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Le Jeudi 9 Février 2023 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

PRÉSENTS : ~~M. ANCEAUX Jean-Luc~~ – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – ~~MME CARRÉ Cyrielle~~ – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – ~~Mme DAVIGNY Pamela~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – ~~M. LEFEBVRE Gilles~~ – M. NICKLAUS Bruno – ~~M. NOEL Pascal~~ – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – ~~M. SCHUMANN Yves~~ – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRÉ Cyrielle à M. HENRY Philippe – Mme DAVIGNY Pamela à M. ANTION Claude – M. LEFEBVRE Gilles à Mme M. PAUCHET David – M. NOEL Pascal à M. COURTOIS Jean-Paul – M. SCHUMANN Yves à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne

ABSENTS / EXCUSÉS : M. ANCEAUX Jean-Luc – Mme CARRÉ Cyrielle – Mme DAVIGNY Pamela – M. LEFEBVRE Gilles – M. NOEL Pascal – M. SCHUMANN Yves.

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 22 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël.

Le Maire expose à l'Assemblée que :

La Ville

a pour projet la réhabilitation complète de la salle multi activités.

Le projet consiste à la réfection de la toiture, l'isolation thermique extérieure, le changement des menuiseries extérieures et intérieures, la réfection des sols, de l'électricité, l'installation d'une pompe à chaleur relié aux panneaux solaires de la Salle des Fêtes (projet prévu cette année également) permettant ainsi, d'être en autoconsommation sur ce bâtiment.

Le montant de l'opération s'élève à **366 110,00 € H.T.**

Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2023 – Axe 3 : Patrimoine des collectivités, à Région – Climaxion, EDF, Groupement d'Intérêt Public (GIP - Objectif Meuse), Département.

Il y a lieu d'établir un plan de financement à joindre au dossier :

Nature des dépenses par principaux postes	Montant HT	Ressources	Montant	Pourcentage
Lot 1 - Gros Œuvre	38 900 €	Autofinancement :	73 222 €	20 %
Lot 2 – Couverture	74 000 €	<i>Aides publiques sollicitées :</i>		
Lot 3 – Isolation Thermique Extérieure	34 500 €			
Lot 4 – Menuiserie extérieure	35 400 €	- Etat (DETR/Fonds Vert)	143 191 €	39,11 %
Lot 5 – Menuiserie intérieure	8 920 €			
Lot 6 – Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds	18 575 €	- Région (Aménagement du cadre de vie)	73 222 €	20 %
Lot 7 – Plomberie chauffage	52 900 €			
Lot 8 - Electricité	20 150 €	- Région (Climaxion)	34 000 €	9,29 %
Lot 9 – Sols	27 625 €			
Lot 10 - Peinture	11 640 €	- Département	42 475 €	11,60 %
Honoraires Maîtrise d'œuvre	30 000 €			
Honoraires BET Thermique	4 500 €			
Honoraires SPS et divers	9 000 €			
Total HT	366 110 €	Total des recettes	366 110 €	100 %

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter l'opération ainsi que son plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus,
- de l'autoriser à solliciter les aides financières possibles auprès de l'Etat, Département, Région Grand Est, EDF et GIP de la Meuse,
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour,

- approuve l'opération présentée et accepte le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessus ;
- précise également que dans le cas où les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus, le solde sera supporté par la part d'autofinancement ;
- autorise le Maire à solliciter les subventions au titre des concours financiers de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département, EDF et GIP de la Meuse ;
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION